



**Chantier de l'école / UAPE des Morettes  
opération pour la pose des vitrages**

**Prangins, Octobre 2014**



## **Amendement n° 3**

Inauguration « partie officielle » de la nouvelle école/UAPE

**CHF 20 000.--**

Inauguration des bâtiments « Coopérative des Plantaz »  
Exposition publique des projets d'urbanisme parcelles « Entre-Deux-Chemins »

**CHF 10 000.--**

## Amendement n° 4

*L'urbanisme c'est l'art de se projeter dans l'avenir !*

## **Rappel de la mission du service d'urbanisme :**

- le service anticipe les développements en cours qui ressortent d'initiatives privées et publiques (régionales, cantonales et fédérales)
- il identifie les problématiques auxquelles la Commune devra faire face
- il élabore des constats pour une bonne compréhension de la situation
- il examine les opportunités de financement, de subventions, les variantes de solutions possibles
- il prépare le terrain pour des propositions qui seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil communal
- son travail est soumis à des échéances à moyen et long terme qui dépendent la plupart du temps de facteurs extérieurs

La commission des finances demande de freiner le rythme des nouveaux projets et estime qu'un montant de CHF 100 000.– au lieu de CHF 130 000.– sera suffisant ( **env. moins 25 % du budget demandé** )

## **La Municipalité considère que cet amendement est négatif**

1. Parce qu'il est fondé sur un principe de co-gestion contraire à la loi sur les communes
2. Parce que la somme de CHF 130 000.-- a déjà été pondérée par le service d'urbanisme compte-tenu de l'échelonnage dans le temps des sujets annoncés ( tous ne démarreront pas en janvier 2015 pour finir en décembre 2015 )
3. Parce que la somme de CHF 130 000.-- est nécessaire au devoir de l'exécutif de préserver un intérêt public prépondérant (aucun financement de projets privés)
4. Parce qu'il n'y a pas d'augmentation de ce budget pour la troisième année consécutive et que les comptes ont démontré l'utilité des sommes demandées

## Comment s'organisent les prévisions du compte 420.3185 en 2015 :

### 1 Frais sur projets intercommunaux

- 1.1 Etudes liées à la RDU
- 1.2 Etude Nyon-Prangins-Gland
- 1.3 Etude concours passerelle Nyon/Prangins
- 1.4 Information / communication régionale
- 1.5 maquette territoire (urbanisation future)

**TOTAL poste 1** CHF 70'000.00

### 2 Frais sur projets en cours

- 2.1 Concours signalétique ECAL
- 2.2 Etude aménagements extérieurs, rue du Carroz
- 2.3 Family Stair, publication
- 2.4 Etude variante 30 km/h - centre du village
- 2.5 Expertise PPA Novartis/Denogent "Entre-Deux-Chemins"

**TOTAL poste 2** CHF 50'000.00

### 3 Frais sur projets annoncés

- 3.1 Etude accès au secteur "Les Places"
- 3.2 Expertise urbanisme pour parcelle communale
- 3.3 Ateliers participatifs centre du village

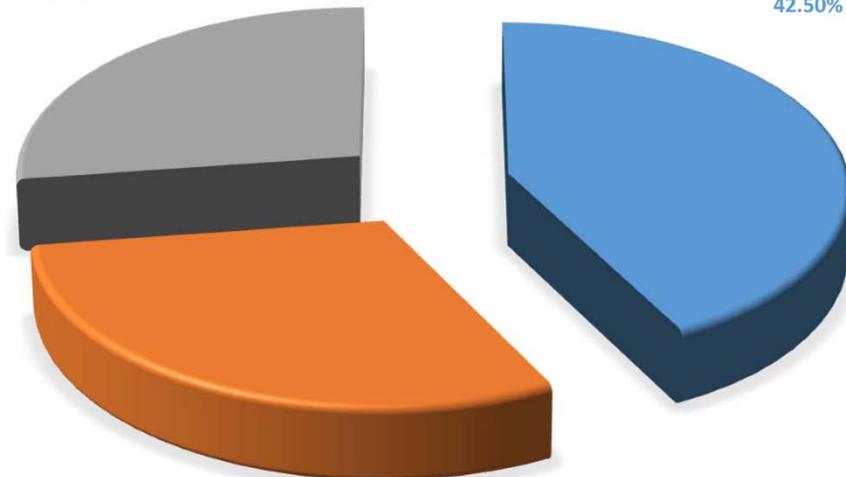
**TOTAL poste 3** CHF 45'000.00

**TOTAL postes 1+2** CHF 120'000.00

**TOTAL postes 1+2+3** CHF 165'000.00

TOTAL poste 3  
CHF 45'000.00;  
27.25%

TOTAL poste 1  
CHF 70'000.00;  
42.50%



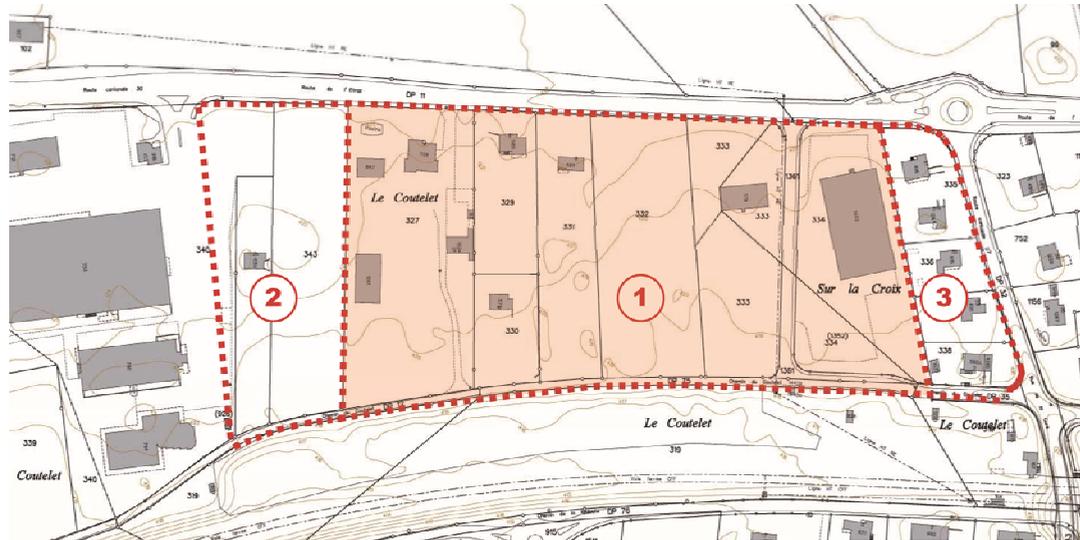
TOTAL poste 2  
CHF 50'000.00;  
30.25%

Deux exemples parlants:

- **Passerelle entre Nyon et Prangins**



Deux exemples parlants:



Planification «Entre-Deux-Chemins»

- SECTEUR 1: FUTUR PLAN DE QUARTIER



## **La Commission des finances nous demande de freiner notre action**

*Elle nous demanderait donc de ne pas regarder, de ne pas vérifier, de ne pas mettre en place une vision stratégique dans un contexte où l'aménagement du territoire est au centre des préoccupations régionales, cantonales et fédérales.*

## **La Commission des finances nous demande de freiner notre action**

*Nous pensons qu'il vaut mieux:*

- *anticiper les situations, pour ne pas les subir*
- *mettre les moyens au bon endroit.*

Réduire le montant de ce poste stratégique se ferait au détriment de l'intérêt de la collectivité.

La Municipalité vous demande de refuser l'amendement de CHF 30 000.--  
proposé par la Commission des finances.